

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 21 MARS 2024

OBJET : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à Saint Amans Soutl sur la convocation qui leur a été adressée par Mr Jérôme CROS, le 1^{er} adjoint au Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Jérôme CROS
Françoise CANOVAS
Muriel VISTE-ESTIEU
Christian SEGUIER
Delphine BERNARD-BERMOND
Cédric CARME
Julie DURAND
Claude FABRE
Jérémy ALQUIER
Patricia KESZNER
Alain VIDAL
Nicole GIMENO
Magali NEGRE
Francisco GIL COSTA
Nicole CATHALA SUC
Xavier MAFFRE
Martine BETEILLE
Anthony DURAND

Et Mr Thierry GAUBERT (convoqué ce jour)

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme CROS, 1^{er} adjoint au Maire, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer :

Mr Thierry GAUBERT dans ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur Christian SEGUIER, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Magali NEGRE.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Le président, conformément aux articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|------------------------------|----|
| - nombre de bulletins : | 19 |
| - bulletins blancs ou nuls : | 0 |
| - suffrages exprimés : | 19 |
| - majorité absolue : | 10 |

Ont obtenu :

| | |
|--------------------|---------|
| - Mr Jérôme CROS : | 19 voix |
|--------------------|---------|

M. Jérôme CROS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.
M. Jérôme CROS a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Pour extrait conforme,
A Saint Amans Sout le 21 mars 2024

Le secrétaire de séance

Magali NEGRE

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 22 mars 2024

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil à SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 15 mars 2024.

| | | | |
|---------------------|----|---------------|----|
| Nombre de Membres : | 19 | En exercice : | 19 |
| Présents : | 19 | Votants : | 19 |

Présents : Mr CROS Jérôme - CANOVAS Françoise - VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD-BERMOND Delphine - CARME Cédric - DURAND Julie - ALQUIER Jérémy - KESZNER Patricia - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - FABRE Claude - NEGRE Magali - GIL COSTA Francisco - CATHALA SUC Nicole - GAUBERT Thierry - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - DURAND Anthony

Ont donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Magali NEGRE

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à cinq,

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste 1 de M. Jérôme CROS

M. CARME Cédric
Mme CANOVAS Françoise
M. FABRE Claude
Mme VISTE-ESTIEU Muriel
M. SEGUIER Christian

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|------------------------------|----|
| - nombre de bulletins : | 19 |
| - bulletins blancs ou nuls : | 0 |
| - suffrages exprimés : | 19 |
| - majorité absolue : | 10 |

Ont obtenu :

Liste 1 de Jérôme CROS : 19 voix

La liste de M. Jérôme CROS ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

| | |
|-------------------------|-----------------------------------|
| M. CARME Cédric | 1 ^{er} adjoint au Maire |
| Mme CANOVAS Françoise | 2 ^{ème} adjoint au maire |
| M. FABRE Claude | 3 ^{ème} adjoint au maire |
| Mme VISTE-ESTIEU Muriel | 4 ^{ème} adjoint au maire |
| M. SEGUIER Christian | 5 ^{ème} adjoint au maire |

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour extrait conforme,
A Saint Amans Sout le 21 mars 2024

Le secrétaire de séance

Magali NEGRE

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 22 mars 2024

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil à SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 15 mars 2024.

| | | | |
|---------------------|----|---------------|----|
| Nombre de Membres : | 19 | En exercice : | 19 |
| Présents : | 19 | Votants : | 19 |

Présents : Mr CROS Jérôme - CANOVAS Françoise - VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD-BERMOND Delphine - CARME Cédric - DURAND Julie - ALQUIER Jérémy - KESZNER Patricia - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - FABRE Claude - NEGRE Magali - GIL COSTA Francisco - CATHALA SUC Nicole -- GAUBERT Thierry- MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - DURAND Anthony

Ont donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Magali NEGRE

OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS D'UN CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE DE DELEGATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,
Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'allouer, une indemnité de fonction au conseiller municipal suivant :

- Mr ALAIN VIDAL, conseiller municipal **délégué à l'enseignement et l'action sociale** par un arrêté municipal en date du 21 mars 2024

Et ce au taux de 3.88 % de l'indice brut maximal de référence

A cette indemnité s'ajoute une majoration de 15% pour ancien chef-lieu de canton.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 21 mars 2024

Le secrétaire de séance
Magali NEGRE

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 22 mars 2024

COMMUNE de SAINT AMANS SOULT
TABLEAU RECAPITULATIF DES NOUVELLES INDEMNITES ALLOUEES

NOUVELLES INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

| Nom du bénéficiaire | Indemnité (allouée en % de l'indice brut de référence) | Majoration ancien chef-lieu Canton | Total en % |
|----------------------------|---|---|-------------------|
| Jérôme CROS | 43 % | 6.372 % | 49.372 |

B. Adjointes au maire avec délégation

| Identité des bénéficiaires | Indemnité (allouée en % de l'indice brut de référence) | Majoration ancien chef-lieu Canton | Total en % |
|-----------------------------------|---|---|-------------------|
| FABRE Claude | 13.50 | 2.025 | 15.525 |

C. Conseillers municipaux avec délégation

| Identité des bénéficiaires | Indemnité (allouée en % de l'indice brut de référence) | Majoration ancien chef-lieu Canton | Total en % |
|-----------------------------------|---|---|-------------------|
| VIDAL Alain | 3.88 | 0.582 | 4.462 |

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 21 mars 2024

Le secrétaire de séance
Magali NEGRE

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil à SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 15 mars 2024.

| | | | |
|---------------------|----|---------------|----|
| Nombre de Membres : | 19 | En exercice : | 19 |
| Présents : | 19 | Votants : | 19 |

Présents : Mr CROS Jérôme - CANOVAS Françoise - VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD-BERMOND Delphine - CARME Cédric - DURAND Julie - ALQUIER Jérémy - KESZNER Patricia - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - FABRE Claude - NEGRE Magali - GIL COSTA Francisco - CATHALA SUC Nicole - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - DURAND Anthony - GAUBERT Thierry

Ont donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Magali NEGRE

OBJET : REPLACEMENT D'UN DES MEMBRES DU C.C.A.S.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS, du fait de sa fonction de Maire.

Mr Jérôme CROS sera donc remplacé en tant que membre du CCAS par Mr Alain VIDAL.

Mr Alain VIDAL sera donc membre du conseil d'administration auprès de Mr SEGUIER Christian, DURAND Julie et BETEILLE Martine.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 21 mars 2024

Le secrétaire
Magali NEGRE

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 22 mars 2024

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil à SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 15 mars 2024.

| | | | |
|---------------------|----|---------------|----|
| Nombre de Membres : | 19 | En exercice : | 19 |
| Présents : | 19 | Votants : | 19 |

Présents : Mr CROS Jérôme - CANOVAS Françoise - VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD-BERMOND Delphine - CARME Cédric - DURAND Julie - ALQUIER Jérémy - KESZNER Patricia - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - FABRE Claude - NEGRE Magali - GIL COSTA Francisco - CATHALA SUC Nicole - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - DURAND Anthony - GAUBERT Thierry

Ont donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Magali NEGRE

**OBJET : MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS
D'ADJUDICATION OU D'APPEL D'OFFRES**

Le conseil municipal, à l'unanimité,
VU l'article 22 du Code des Marchés Publics,
Décide la modification des membres des commissions d'adjudications ou d'appel d'offres comme suit :

TITULAIRES :

Mme Nicole CATHALA auprès de M. SEGUIER Christian et M. MAFFRE Xavier

SUPPLEANTS :

Mme Patricia KESZNER auprès de M. FABRE Claude et de M. GIL COSTA Francisco

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 21 mars 2024

Le secrétaire de séance
Magali NEGRE

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 22 mars 2024

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil à SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 15 mars 2024.

| | | | |
|---------------------|----|---------------|----|
| Nombre de Membres : | 19 | En exercice : | 19 |
| Présents : | 19 | Votants : | 19 |

Présents : Mr CROS Jérôme - CANOVAS Françoise - VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD-BERMOND Delphine - CARME Cédric - DURAND Julie - ALQUIER Jérémy - KESZNER Patricia - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - FABRE Claude - NEGRE Magali - GIL COSTA Francisco - CATHALA SUC Nicole - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - DURAND Anthony - GAUBERT Thierry

Ont donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Magali NEGRE

OBJET : MODIFICATION DES DELEGUES AUPRES DU S.M.I.X DE SAINT AMANS

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-33 du Code des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal décide la modification des délégués après du SMIX comme suit :

M. ALQUIER Jérémy -
Mme CANOVAS Françoise -
Mr FABRE Claude -
Mme VISTE-ESTIEU Muriel -
Mr SEGUIER Christian comme délégués titulaires de la commune

Mr Thierry GAUBERT et M. GIL COSTA Francisco comme délégués suppléants de la commune, pour siéger comme membres du comité syndical du SMIX de SAINT AMANS.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 21 mars 2024
Le secrétaire de séance
Magali NEGRE

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 22 mars 2024

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil à SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 15 mars 2024.

| | | | |
|---------------------|----|---------------|----|
| Nombre de Membres : | 19 | En exercice : | 19 |
| Présents : | 19 | Votants : | 19 |

Présents : Mr CROS Jérôme - CANOVAS Françoise - VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD-BERMOND Delphine - CARME Cédric - DURAND Julie - ALQUIER Jérémy - KESZNER Patricia - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - FABRE Claude - NEGRE Magali - GIL COSTA Francisco - CATHALA SUC Nicole - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - DURAND Anthony - GAUBERT Thierry

Ont donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Magali NEGRE

OBJET : MODIFICATION D'UN MEMBRE DE LA CRECHE LA PETITE LOCO

Conformément aux statuts de « La Petite Loco »,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne Mme CANOVAS Françoise
Mme GIMENO Nicole

Comme représentantes du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la crèche « La Petite Loco ».

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 21 mars 2024

Le secrétaire de séance

Magali NEGRE

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 22 mars 2024

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil à SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 15 mars 2024.

| | | | |
|---------------------|----|---------------|----|
| Nombre de Membres : | 19 | En exercice : | 19 |
| Présents : | 19 | Votants : | 19 |

Présents : Mr CROS Jérôme - CANOVAS Françoise - VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD-BERMOND Delphine - CARME Cédric - DURAND Julie - ALQUIER Jérémy - KESZNER Patricia - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - FABRE Claude - NEGRE Magali - GIL COSTA Francisco - CATHALA SUC Nicole - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - DURAND Anthony - GAUBERT Thierry

Ont donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Magali NEGRE

OBJET : MODIFICATION D'UN DES MEMBRES DE LA MJC DE SAINT AMANS ALBINE

Conformément aux statuts de la MJC de SAINT AMANS ALBINE,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne :

Mme VISTE ESTIEU Muriel

Mme GIMENO Nicole

Mme CANOVAS Françoise

représentantes du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la MJC de SAINT AMANS - ALBINE.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 21 mars 2024

Le secrétaire de séance

Magali NEGRE

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 22 mars 2024

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil à SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 15 mars 2024.

| | | | |
|---------------------|----|---------------|----|
| Nombre de Membres : | 19 | En exercice : | 19 |
| Présents : | 19 | Votants : | 19 |

Présents : Mr CROS Jérôme - CANOVAS Françoise - VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD-BERMOND Delphine - CARME Cédric - DURAND Julie - ALQUIER Jérémy - KESZNER Patricia - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - FABRE Claude - NEGRE Magali - GIL COSTA Francisco - CATHALA SUC Nicole - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - DURAND Anthony - GAUBERT Thierry

Ont donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Magali NEGRE

**OBJET : MODIFICATION D'UN DES MEMBRES DU LYCEE FORESTIER
DU HAUT-LANUEDOC « André ALQUIER »**

Conformément aux statuts du Lycée Forestier du Haut Languedoc « André ALQUIER »,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne Jérôme CROS et M. ALQUIER Jérémy comme représentants du Conseil Municipal au
Conseil d'Administration du Lycée Forestier du Haut Languedoc « André ALQUIER ».

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 21 mars 2024

Le secrétaire de séance
Magali NEGRE

Le Maire
Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 22 mars 2024

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil à SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 15 mars 2024.

| | | | |
|---------------------|----|---------------|----|
| Nombre de Membres : | 19 | En exercice : | 19 |
| Présents : | 19 | Votants : | 19 |

Présents : Mr CROS Jérôme - CANOVAS Françoise - VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD-BERMOND Delphine - CARME Cédric - DURAND Julie - ALQUIER Jérémy - KESZNER Patricia - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - FABRE Claude - NEGRE Magali - GIL COSTA Francisco - CATHALA SUC Nicole - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - DURAND Anthony - GAUBERT Thierry

Ont donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Magali NEGRE

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS

Le Conseil Municipal, après délibération,
Nomme Mme Magali NEGRE comme déléguée des élus au Centre National d'Action Sociale.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 21 mars 2024

Le secrétaire de séance
Magali NEGRE

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 22 mars 2024

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil à SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 15 mars 2024.

| | | | |
|---------------------|----|---------------|----|
| Nombre de Membres : | 19 | En exercice : | 19 |
| Présents : | 19 | Votants : | 19 |

Présents : Mr CROS Jérôme - CANOVAS Françoise - VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD-BERMOND Delphine - CARME Cédric - DURAND Julie - ALQUIER Jérémy - KESZNER Patricia - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - FABRE Claude - NEGRE Magali - GIL COSTA Francisco - CATHALA SUC Nicole - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - DURAND Anthony - GAUBERT Thierry

Ont donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Magali NEGRE

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire, a décidé à l'unanimité, de composer les commissions suivantes :

FINANCES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CONTENTIEUX - AFFAIRES JURIDIQUES

Responsable : M. Jérôme CROS

Mme Patricia KESZNER - M. Cédric CARME - M. Christian SEGUIER - Mme Nicole CATHALA SUC - M. MAFFRE Xavier

VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS ET MARCHES - SPORT

Responsable : Mme Françoise CANOVAS

M. Claude FABRE - Mme Nicole GIMENO - M. Francisco GIL COSTA - Mme Muriel VISTE - ESTIEU - M. Alain VIDAL - M. Jérémy ALQUIER - M. Anthony DURAND

ENSEIGNEMENT & ACTION SOCIALE

Responsable : M. Christian SEGUIER

Mme Julie DURAND - Mme Nicole GIMENO - Mme Nicole CATHALA SUC - Mr VIDAL Alain - Mme Magali NEGRE - Mme BETEILLE Martine

TRAVAUX - SECURITE - GESTION DE LA FORET

Responsable : M. Cédric CARME

M. Jérémy ALQUIER - M. Claude FABRE - M. Jérôme CROS - M. Christian SEGUIER - M. Francisco GIL COSTA - M. Alain VIDAL - M. MAFFRE Xavier - Thierry GAUBERT

ACTIVITES CULTURELLES - COMMUNICATION

Responsable : Mme Muriel VISTE-ESTIEU

Mme Delphine BERNARD-BERMOND - Mme Magali NEGRE - Mme Nicole GIMENO - Mme Julie DURAND - Mme Françoise CANOVAS - Mr Anthony DURAND

CADRE DE VIE - AMENAGEMENT - BATIMENTS

Responsable : Claude FABRE

M. Jérémy ALQUIER - M. Claude FABRE - M. Jérôme CROS - M. Christian SEGUIER - M. Francisco GIL COSTA - M. Alain VIDAL - M. MAFFRE Xavier - Thierry GAUBERT

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sault le 21 mars 2024

Le secrétaire de séance

Magali NEGRE

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 22 mars 2024